

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2026

Date de publication : 15 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Maxens DOUY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE,
Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine
GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT,
Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK,
Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne
DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT,
Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY,
Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre
PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN,
Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas
PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien
BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane REYMOND

Pouvoirs :

Membres absents à la séance :

Waren FEUTRY

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-
046 À 2026-079

Délibération : 10-2026-093

Transmis en préfecture le : 14/10/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Jules GUILLEMOT

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par le maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse : <https://www.saintgenislaval.fr/ma-vie-citoyenne/conseil-municipal/actes-administratifs-et-deliberations>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2026-046	04/06/26	Avenant n° 4 au marché 25-06 de prestations de location d'une construction modulaire à usage de crèche provisoire	Cet avenant a pour objet de prolonger la durée globale du marché. Conformément aux dispositions de l'article 4 du CCAP, qui prévoient que la durée globale du marché peut être prolongée par voie d'avenant jusqu'à l'achèvement des travaux de réaménagement de la crèche Pom'Cerises, les parties conviennent de prolonger la durée du marché jusqu'au 15 novembre 2026. La date de fin du marché, initialement fixée au 14 octobre 2026, est ainsi reportée au 15 novembre 2026 Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord-cadre.
2026-047	08/06/26	Marché n°26-11 relatif à l'accord-cadre pour la fourniture et la conception de motifs de décoration et d'illumination 4 Saisons de la centrale d'achat du SigerLy et des adhérents de la centrale d'achat du SigerLy	La ville décide de conclure avec l'entreprise Blachère illuminations l'accord cadre de fourniture et de conception de motifs de décoration et d'illumination 4 saisons pour les adhérents de la centrale d'achat du Sigerly du 01/06/2026 au 01/03/2030.
2026-048	12/06/26	Acquisition d'une solution pour renforcer la sécurité des 3 établissements scolaires publics dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise sûreté) Recours à la centrale d'achat Union Générale des Achats Publics (UGAP)	La ville décide d'acquérir la solution My Keeper pour renforcer la sécurité des 3 établissements scolaires publics dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté.
2026-049	05/06/26	Attribution du marché 26-07 relatif aux travaux de terrassement, assainissement et travaux de voirie de compétence communale (entretien et travaux neufs)	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif aux travaux de terrassement, assainissement et travaux de voirie de compétence communale (entretien et travaux neufs). L'accord-cadre a été attribué à la société BEYLAT pour un montant maximum sur la durée totale reconductions éventuelles comprises de 1 500 000€ H.T. Il est conclu pour une période initiale et ferme d'un an à compter de sa notification . Il pourra être reconduit tacitement trois fois par périodes successives d'un an. La

			durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.
2026-050	19/06/26	Tarifs service enseignement 2026-2027	La ville décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur tous les tarifs du service enseignement, et fixer les tranches de quotients et les tarifs pour chaque type d'activité.
2026-051	19/06/26	Tarifs pour le théâtre, cinéma et bar La Mouche saison 2026/2027	Décision relative aux tarifs pour le théâtre, cinéma et bar La Mouche pour la saison 2026/2027
2026-052	19/06/26	Adhésion à la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne	Décision relative à l'adhésion pour emprunt à titre gracieux d'une sélection d'œuvres d'art en écho au thème « des femmes et du sport dans l'histoire » dans le cadre de la programmation 2026 2027 pour une exposition dans le hall de La Mouche.
2026-053	19/06/26	Adhésion au marché de la centrale d'achats Métropole de Lyon « Fourniture de produits d'entretien et d'hygiène écoresponsable, matériels et accessoires de nettoyage »	La ville de Saint-Genis-Laval a conclu le marché n°26-10 relatif à l'accord-cadre pour la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène écoresponsable, matériels et accessoires de nettoyage, auprès de la Centrale d'Achat de la Métropole à compter du 23 juin 2026. La mise en concurrence de ce marché a été effectuée par la Centrale d'achat de la Métropole. Le lot n°1 a été attribué à la société COMODIS pour une durée ferme de 4 ans.
2026-054	19/06/26	Attribution du marché 26-06 relatif aux prestations de maintenance préventive et curative des installations techniques et de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de Saint Genis Laval et de son CCAS	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif aux prestations de maintenance préventive et curative des installations techniques et de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de Saint-Genis-Laval et de son CCAS, décomposé en 8 lots, pour un montant maximum de 1 070 000€ H.T. pour les 8 lots, sur la durée totale reconductions éventuelles comprises. Les attributaires du marché sont les suivants: INCENDIE PROTECTION SECURITE (lot 1), FPEL (lots 2 et 3), TK ELEVATOR (lot 5) , SCHILLER FRANCE (lot 8). Les accords cadres sont conclus pour une période initiale et ferme d'un an et reconduits tacitement pour une durée maximale, toutes périodes confondues, de 4 ans. Les lot n°4 « Hottes » et n°7 « Protection contre la foudre » sont déclarés infructueux en raison de l'absence d'offre.
2026-055	06/07/26	Convention de mise à disposition précaire et révocable d'un logement sis 80 Route de Vourles pour hébergement	La ville décide de mettre à disposition de l'association ANIMA un logement sis 80 route de Vourles pour de l'hébergement

		transitoire d'urgence au profit de l'association ANIMA	transitoire d'urgence pour une durée d'un an, moyennant une redevance mensuelle de 100€ charge comprises.
2026-056	10/07/26	Attribution du marché 26-08 relatif à la prestation de restauration collective pour la crèche les P'tits Mômes	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre pour la fabrication de repas et de goûters en liaison froide sur la crèche municipale les P'tits Mômes. L'attributaire du marché est la société API RESTAURATION pour un montant maximum de 260 000€ H.T. sur la durée totale reconductions éventuelles comprises.
2026-057	10/07/26	Portabilité des tarifs dans le cadre des relocalisations pour travaux de la salle multifonctionnelle	La ville décide de reporter et d'appliquer de façon exceptionnelle et temporaire pour la saison 2026/2027 jusqu'au 08/01/2027 les mêmes tarifs par portabilité des tarifs publics de la salle multifonctionnelle pour les autres salles de relocalisation.
2026-058	10/07/26	Convention de mise à disposition à titre gratuit et temporaire de la salle de motricité de l'école primaire Paul Frantz à l'association des Scouts Musulmans de France	La ville décide de mettre à disposition à titre gratuit et temporaire à l'association des Scouts musulmans de France la salle de motricité de l'école primaire Paul Frantz du 02/08/2026 au 08/07/2027.
2026-059	17/07/26	Décision de recourir à la centrale d'achat l'UGAP pour l'achat de ses besoins en mobilier de bureau, d'accueil et de réunion pour une durée de 2 ans ferme	La ville décide de recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat de ses besoins en mobilier du bureau, d'accueil et de réunion pour une durée de 2 ans.
2026-060	16/07/26	Avenant n°1 au marché n°25-15-10 de travaux de rénovation énergétique Pom'Cerises et salle multifonctionnelle « Installations photovoltaïques »	Le présent avenant a pour objet la suppression partielle des postes 2.1 et 3, à l'exception des systèmes de rails et des dispositifs d'accroche sur plots, lesquels sont maintenus. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant défini dans le marché de - 421,50 H.T. € soit -2,97 % Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 13 782,81 € H.T., soit 16 539,37 € T.T.C.
2026-061	16/07/26	Avenant n°1 au marché n° 25-15-09 de travaux de rénovation énergétique Pom'Cerises et salle multifonctionnelle « Électricité courants forts et faibles »	Le présent avenant a pour objet d'ajouter plusieurs prestations, notamment la création de lignes pour l'extension de l'interphonie, la mise en place d'éclairages extérieurs complémentaires, l'ajout de deux prises RJ45, la réalisation d'une soudure en vue de l'installation d'un boîtier, ainsi que le tirage de la fibre permettant le raccordement du réseau à la fibre optique, il convient également de prévoir la suppression de la prestation relative à la pose de l'alarme intrusion . Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant défini dans le marché de + 3 674,03 H.T. € soit + 5,04 % Le montant

			total du marché après avenants n°1 se monte à 76 613,85 € H.T., soit 91 936,62 € T.T.C.
2026-062	16/07/26	Avenant n°2 au marché n°25-15-05 de travaux de rénovation énergétique Pom' Cerises et salle multifonctionnelle « Menuiseries intérieures bois »	Le présent avenant a pour objet de remplacer les portes de placards déjà existantes suite aux passages des nouveaux réseaux de doubles flux Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant défini dans le marché de + 1 042,20 H.T. € soit + 1,79 % Le montant total du marché après avenants n°1, 2, se monte à 59 182,94 € H.T., soit 71 019,52 € T.T.C.
2026-063	16/07/26	Avenant n°1 au marché n° 25-15-02 de travaux de rénovation énergétique Pom' Cerises et salle multifonctionnelle « Étanchéité »	Le présent avenant a pour objet de supprimer certains postes du CCTP qui sont en doublon avec le marché n° 25-15-03, comme la réalisation des boîtes à eau, des descentes EP en zinc, des dauphins en fonte et la suppression de 7 crosses. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant défini dans le marché de - 2 136,16 H.T. € soit - 3,62 % Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 56 795,63 € H.T., soit 68 154,76 € T.T.C
2026-064	13/08/26	Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du CLESG à l'association parentale	La ville décide de mettre à disposition à l'association CLESG des locaux situé au 72 rue des Martyrs 69230 Saint Genis Laval du 1er mars 2026 au 28 février 2029.
2026-065	13/08/26	Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux Accueil Enfance à l'association ALFA3A	La ville décide de mettre à disposition à l'association Alfa3a, à titre gratuit, des locaux situés 3 rue Émile Dorel pour la période du 1er Janvier 2026 au 31 Décembre 2029.
2026-066	13/08/26	Convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux Sucre d'Orge à l'association	La ville décide de mettre à disposition à l'association Sucre d'Orge, à titre gratuit, les locaux situé au 45 Avenue Georges Clemenceau 69230 Saint-Genis-Laval du 1er Mars 2026 au 28 Février 2029
2026-067	30/07/26	Résiliation du marché n° 25-15-07 relatif aux travaux de revêtements de sols pour la rénovation énergétique Pom' Cerises et Salle multifonctionnelle	Malgré plusieurs ajustements de planning, l'entreprise CIM RENOVATION accumule un retard d'exécution. Après 2 mises en demeure, restées sans réponses, il est décidé de résilier son marché pour faute.
2026-068	30/07/26	Résiliation du marché n° 25-15-06 relatif aux travaux de plâtrerie, peinture, plafonds pour la rénovation énergétique Pom' Cerises et Salle multifonctionnelle	Malgré plusieurs ajustements de planning, l'entreprise CIM RENOVATION accumule un retard d'exécution. Après 2 mises en demeure, restées sans réponses, il est décidé de résilier son marché pour faute.
2026-069	30/07/26	Avenant n°1 au marché n°25-15-03 de travaux de rénovation énergétique Pom' Cerises et	Le présent avenant a pour objet la mise en place de couvertines en aluminium afin de protéger les nouvelles peintures des

		salle multifonctionnelle « Ossature bois- Façades »	murets extérieurs de l'escalier d'accès à la crèche et de garantir la pérennité des ouvrages de peinture .Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant défini dans le marché de + 789,83 € H.T. soit + 0,27 % Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 297 092,98 € H.T., soit 356 511,58 € T.T.C.
2026-070	30/07/26	Avenant n°2 au marché 25-15-01 de travaux de rénovation énergétique Pom'Cerises et salle multifonctionnelle « Démolition- Gros œuvre - VRD »	Le présent avenant a pour objet la réalisation des carottages dans le plancher haut du rez-de-chaussée pour assurer le passage de l'alimentation du TGBT du bureau de direction depuis l'armoire électrique, ainsi que pour permettre la réalisation de la descente des eaux pluviales de la toiture en bac acier à l'entrée de la crèche afin d'éviter tout problème de refoulement à l'intérieur de l'entrée de la crèche. Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant défini dans le marché de + 430,00 H.T. € soit + 0,9 %. Le montant total du marché après avenants n°1 et n°2 se monte à 48 201,19 € H.T., soit 57 841,43 € T.T.C.
2026-071	03/08/26	Avenant n°1 au marché 23-08 de fourniture, maintenance des horodateurs et exploitation du stationnement payant de la ville de Saint-Genis-Laval	Le présent avenant a pour objet de modifier temporairement les modalités de mise en œuvre du moyen de paiement par application smartphone prévu au CCTP. L'obligation de mise à disposition d'une application smartphone dédiée prévue au CCTP est suspendue tant que le titulaire ne propose pas une solution de paiement par smartphone accessible aux usagers sans surcoût Cet avenant n°1 n'a aucune incidence financière sur le montant maximum du marché .
2026-072	13/08/26	Acceptation d'une indemnité d'assurance relative à la prise en charge de frais de procédure	La ville accepte le versement par CFDP Assurances de la somme de 788€, correspondant à la prise en charge des frais engagés dans le cadre d'une procédure en référé.
2026-073	13/08/26	Convention d'occupation précaire et révocable avec l'association ANIMA pour un logement T5 (R2-312) situé 16 Rue Guilloux	La ville de signer une convention d'occupation précaire et révocable avec l'association Anima pour un logement rue Guilloux, pour une durée de 2 ans, moyennant une redevance mensuelle de 105 €.
2026-074	13/08/26	Acte modificatif de la régie de recettes de la crèche P'tits mômes	Concernant la régie de recettes de la crèche des P'tits Mômes, la ville décide d'abroger les décisions précédemment prises et instituer une régie encaissant les recettes de participation des familles avec un fond de caisse de 50€, des modes de paiement supplémentaires et un montant

			maximum d'encaissement à 35000€.
2026-075	13/08/26	Avenant n°1 au marché n°26-02-02 relatif aux travaux de reprise des fondations, du fronton et réfection de la toiture de la Chapelle de Beaunant « Génie civil - Reprises de fondations »	La présente décision est relative à la toiture de la Chapelle de Beaunant et concerne des travaux supplémentaire concernant l'excavation, l'évacuation et le traitement des terres polluées sur 14 mètres cubes, induite par la dépose et l'évacuation d'une cuve à fioul enterrée. Cet avenant intègre une moins-value concernant l'adaptation de la reprise en sous-œuvre au profit d'un chaînage périphérique. Cet avenant n°1 a une incidence financière de + 5,86€ H.T., soit + 0,002 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 270 005,14€ H.T., soit 324 0016,17€ T.T.C.
2026-076	01/09/26	Convention d'assistance juridique générale	La ville décide de signer la convention d'assistance juridique générale avec le cabinet ATV Avocats et Associés pour un montant de 800€ HT et pour une durée d'un an à partir du 1 ^{er} septembre 2026.
2026-077	01/09/26	Convention intercommunale de répartition des charges de scolarisation 2026-2027	La ville décide de signer une convention intercommunale de répartition des charges de scolarisation et d'approuver le montant des forfaits établis pour l'année 2026-2027.
2026-078	04/09/26	Renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine concernant les travaux de la Chapelle Notre Dame de Beaunant	La ville décide de renouveler son adhésion à la Fondation du patrimoine concernant les travaux de la Chapelle Notre Dame de Beaunant pour un montant de cotisation de 1000€ en 2026.
2026-079	10/09/26	Avenant n°2 au marché n°24-07 relatif à la mise à disposition de bennes et traitements de déchets	Le présent avenant a pour objet l'intégration de prix nouveaux au bordereau des prix concernant la mise à disposition d'une benne pour la collecte du bois, ainsi que l'introduction de frais de traitement du bois, de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), de déchets ménagers, et enfin de mise à disposition du personnel par la société SERFIM RECYCLAGE pour assurer les interventions de collecte et de ramassage des déchets. Cet avenant n°2 n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum de l'accord-cadre. Le montant total du marché après avenants n°1 et n°2 reste à 160 000 € H.T.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Jules GUILLEMOT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Maxens DOUY

Jules GUILLEMOT



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.